

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Juin 2020

Date d'affichage 10 Juin 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 29

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200617-DEL\_20\_17\_06\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 23/06/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** : /

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE PAR LE CAUE**

Depuis plusieurs années, la ville de La Ferté-Bernard a pour projet de concentrer ses activités culturelles de l'ESCAL dans un bâtiment correspondant aux besoins actuels des utilisateurs.

L'idée de proposer un lieu proche de la Médiathèque mais également du Centre Culturel Athéna se poursuit.

C'est dans ces perspectives que le Conseil Municipal prendra connaissance d'une mission qui pourrait être confiée au CAUE de la Sarthe (Conseil en Architecture d'Urbanisme et de Développement) concernant un accompagnement dans l'approfondissement et l'élargissement de la réflexion du nouvel équipement envisagé et également d'aider la collectivité dans le choix de la future équipe de Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints,

- A signer la convention d'accompagnement établie par le CAUE de la Sarthe.
- A régler tous les frais qui en découleront.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**